



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

Déclaration Liminaire au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du Cerema du 15 décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs membres du CHSCT E,

« Ça ne sert à rien », « J'en ai marre ! », « Je suis fatigué.e » Qui n'a jamais prononcé ce type de phrase ? Qui n'a jamais entendu cette phrase de la part d'un ou d'une collègue ?

Démotivation, stress, fatigue, lassitude, peuvent être caractéristiques d'une fatigue psychique. Ces signes peu spécifiques doivent néanmoins alerter. Pour mémoire, la Haute Autorité de Santé (HAS) précise que le risque majeur d'une crise psychique est le suicide.

Les retours d'expérience de la pandémie de la Covid confirment que cette période a eu des répercussions sur tous les compartiments de la vie. La mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 a dressé un premier bilan. Son rapport final de mars 2021 précise que « *le contexte d'incertitude, de deuil, d'hospitalisation et d'isolement a entraîné l'émergence de troubles psychiques* ». Le rapport de l'OMS¹ vient préciser que ce phénomène mondial se retrouve sur 34% de la population française.

Les agents du Cerema font partie intégrante de la population française. Il est donc impensable de savoir des collègues en difficulté sans savoir ce qu'il en est et sans avoir de plan d'actions clairement défini, identifiant l'ensemble des risques sans les diluer dans un énième acronyme « RPS ».

Le Directeur Général d'un établissement public ne peut être tenu responsable des conditions sanitaires, des arbitrages gouvernementaux ou des événements familiaux qui affectent les agents dont il a la responsabilité. Certes.

En revanche, le Directeur Général du Cerema est responsable de la santé physique et mentale de tous les agents. La CFDT a alerté à plusieurs reprises sur les effets de la crise sanitaire cumulés au contexte de CeremAvenir. Aujourd'hui, force est de constater que des agents du Cerema subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire auxquelles s'ajoutent pour eux au niveau du Cerema, des situations relationnelles, organisationnelles, hiérarchiques qui les mettent en difficulté. Trop d'agents se retrouvent isolés face à leur problème. Le Cerema semble trop souvent glisser de la bienveillance à la complaisance puis à l'ignorance.

Vous demandez aujourd'hui à cette instance de donner un avis sur le programme de prévention pluriannuel 2021, sur la base du bilan 2020. Si un tel décalage de calendrier peut se comprendre, il est dommage de n'avoir dans ces documents aucun retour d'expérience,

¹ The Impact of COVID-19 on Mental, Neurological and Substance Use Services, OMS, rapport déposé le 6 octobre 2020



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

aucune analyse des conséquences directes et indirectes sur les conditions de travail des agents, en lien avec la Crise Covid qui a débuté le 17 mars 2020.

Un point spécifique « Evolution de l'épidémie de Covid-19 et des modalités d'organisation du travail » est prévu pour information, mais aucun document support n'a été transmis. La CFDT considère cela insuffisant :

- Il est urgent d'obtenir un retour d'expérience sur la gestion de ces deux années de crise sanitaire au Cerema,
- Il faut pouvoir tirer les enseignements de cette crise,
- Il est nécessaire de pouvoir mettre en place des procédures adaptées pour la gestion d'une prochaine crise.

La CFDT maintient sa position sur le rôle de cette instance et sur la nécessité de se mettre au travail de façon urgente pour répondre concrètement aux besoins actuels des agents.

Au CHSCTE du Cerema, vos représentants Cfdt:

Titulaires : Cédric RINGEVAL (HdF), Virginie AMANT (NC)

Suppléant(e)s : Jean-François MAHE (Ouest), Dan MAGNAN-CESARETTI (ITM)